

Relocaliser l'alimentation en Wallonie

Objectifs

L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire ont été fortement mobilisés pendant la crise sanitaire et ont pu démontrer toute leur capacité à s'adapter afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire. Mais ces bouleversements ont également mis en évidence certaines dépendances et plusieurs défis pour notre système alimentaire. Face à ces différents défis, le Gouvernement wallon a décidé de faire du renforcement la souveraineté alimentaire un objectif stratégique de sa politique de relance. Dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience (financé par l'Union européenne), sur proposition de la Ministre de l'Environnement en charge de l'Alimentation durable, le Gouvernement wallon lance aujourd'hui trois nouveaux appels à projets visant à soutenir la relocalisation de notre système alimentaire.

Un de ces appels est ouvert aux Hautes Écoles.

Plus d'infos [ICI](#)

Conditions d'éligibilité

Dans le cadre des objectifs décrits dans le vade-mecum, cet appel à projets vise à subventionner spécifiquement des projets répondant en outre de manière cumulative aux trois critères suivants :

1) Des projets s'inscrivant de manière centrale (et non marginale) dans au moins une des quatre filières émergentes suivantes : fruits, légumes, céréales, protéines végétales. Une filière recouvre les différents acteurs économiques intervenant entre la production agricole et les consommateurs en passant, le cas échéant, par les étapes de stockage, de transport, de transformation et de commercialisation. Les projets doivent avoir une approche globale de la filière ou du segment de filière qui les concerne. Ils ne peuvent pas être centrés sur un seul maillon de la filière. Ils peuvent s'inscrire dans un segment de filière à développer ou dans un segment déjà existant en Wallonie.

2) Des projets de soutien à la structuration de la filière ou segment de filière Au travers de la mise en place de services (et pas d'infrastructures), les projets doivent soutenir la création de connexions pérennes entre les différents maillons de la filière (ou d'un segment de celle-ci) dans un objectif de développement économique de cette dernière. La/les portes d'entrée pour ce soutien peuvent être multiples et idéalement combinées entre elles : la recherche et développement, la réalisation d'études, l'élaboration de prototypes ou d'essais, le conseil/l'accompagnement, la mise en réseau, la promotion, l'aide au montage de projets collaboratifs, etc. Le projet doit apporter une réelle plus-value et complémentarité par rapport aux services déjà existants.

3) Des projets basés sur des partenariats Les projets doivent être basés sur des partenariats forts et s'inscrire dans une dynamique collaborative bénéficiant directement ou indirectement à un nombre important d'acteurs.

Budget

Budget total de l'enveloppe: maximum 3.000.000 €.

Montant par projet : minimum 100.000 € et maximum 750.000 €.

Baillleur de fonds

- **SPW**

Critères de sélection

Les critères de sélection sont les critères sur lesquels se basera le jury pour sélectionner les lauréats parmi les candidatures éligibles.

1. Qualité du ou des porteurs de projet (30%) - Démonstration d'une expertise spécifique aux filières visées ou d'une expérience dans l'organisation de filière.
2. Plus-value du projet (30%) - Importance stratégique des questions adressées par le ou les porteurs du projet par rapport à l'émergence ou aux développements des filières visées - Plus-value apportée par rapport aux acteurs et services déjà en place - Pertinence de l'approche et de la méthodologie proposée pour soutenir le déploiement des filières visée.
3. Collaboration (20%) - Capacité du ou des porteurs de projets à structurer une collaboration avec d'autres experts dans une approche collaborative.

Soumission : 16 octobre 2022

Durée : Les subventions octroyées aux projets sélectionnés pourront couvrir la période de 2023 à 2025.

Porteur(s) : **Haute
Ecole**

Mots-clés

Agroalimentaire **Circuits courts** **Céréales**
Economie circulaire **Filières** **Fruits** **Légumes**
Protéines végétales **relocalisation**

Contacts SynHERA

- Christine DEOM (deom.c@synhera.be)